

# **REGLEMENT INTERIEUR**

## **DE LA GARDERIE de FREMECOURT**

**La garderie scolaire est un service rendu aux familles, en essayant d'apporter un équilibre entre le travail de chacun et la vie scolaire des enfants.**

**Pour la bonne marche de la garderie, un règlement intérieur a été mis en place.**

### **INSCRIPTION :**

Le service de garderie est destiné aux enfants scolarisés à l'école de Frémécourt.

La famille doit obligatoirement remplir une fiche d'inscription.

### **AVERTISSEMENT ET SANCTION :**

L'enfant devra respecter le personnel, les lieux, les équipements et le matériel. En cas de faits ou agissements de nature à troubler le bon ordre et le bon fonctionnement du service de garderie, le problème sera signalé par la Mairie aux parents. La Mairie se laisse la possibilité d'envisager une sanction.

Pour le bon fonctionnement des accueils, les parents doivent respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de la garderie. Après plusieurs retards, la Mairie se réserve le droit d'envisager une exclusion.

### **IMPORTANT :**

Les personnes habilitées à prendre à l'heure prévue les enfants, doivent être impérativement notées sur la fiche de renseignements.

Une feuille de présence sera établie chaque jour et signée à chaque arrivée et départ des enfants par la personne responsable et validée par le service de garderie.

### **FACTURATION ET PAIEMENT :**

En début de mois, une facture des prestations précédentes est envoyée aux parents. Cette facture pourra être pondérée en fonction des présences à la garderie.

Cette facture sera prélevée à partir du RIB fourni avec la fiche d'inscription.

La facturation sera faite par ½ heure.

**Attention :** En cas de non-paiement, la créance sera transmise à la Perception de Magny-en-Vexin pour recouvrement.

**GOÛTER :**

Seuls les enfants restant à la garderie pourront en bénéficier. La Mairie assurera la fourniture du pain et de la garniture (confiture, chocolat, pâte à tartiner...).

**JOURS ET HEURES D'OUVERTURE :**

La garderie sera ouverte les jours de classe :

- Les lundi, mardi, jeudi, vendredi matin de : 7 h 30 à 8 h 30
- Les lundi, mardi, jeudi, vendredi soir de : 16 h 30 à 18 h 30

**TARIFS :**

Le tarif de la garderie est de : 1,20€ la ½ heure

Les tarifs seront révisables avant chaque rentrée scolaire par le Conseil Municipal.

Les horaires seront révisables avant chaque rentrée scolaire par arrêté du maire, après consultation de la commission école.

**Acceptation du règlement**

L'inscription vaut acceptation du présent règlement.

Il appartient aux parents d'informer et d'expliquer à leurs enfants les règles et de prendre connaissance de leurs responsabilités afin de pouvoir bénéficier de ce service.

Ce règlement est à signer et à retourner à la Mairie.

**Parents ou représentants légaux**

**Enfant(s)**